

MAIRIE DE VERANNE

1, place de la mairie - 42520 VERANNE

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2021 COMPTE- RENDU

Présents :

Mesdames BOURRIN Sophie, DAPVRIL Pascale, DUMAS Viviane, GACHE Muriel, MAZOYER Martine, BESSET-CHAVE Anne, PILLON Géraldine ; CHAPUILLIOT Delphine

Messieurs BOREL Michel, BRIAS Bernard, CARTE David-Alexandre, MARLHES Cyril, PIOT Bernard, LAFERTIN Noël, MAGNARD Fabrice ;

1. Compte-rendu du 16 février 2021

Le compte-rendu du 16 février est approuvé à l'unanimité.

2. Budget principal

- Vote Compte administratif et Compte de Gestion

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 COMMUNE VERANNE

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		22 846,65		89 955,57		112 802,22
Opérations de l'exercice	239 812,01	270 341,18	468 452,57	619 283,73	708 264,58	889 624,91
TOTAUX	239 812,01	293 187,83	468 452,57	709 239,30	708 264,58	1 002 427,13
Résultats de clôture	53 375,82		240 786,73		294 162,55	
Restes à réaliser	7 567,00				7 567,00	0,00
TOTAUX CUMULES	45 808,82		240 786,73		286 595,55	
RESULTAT DEFINITIF					286 595,55	

En l'absence du Maire, le Conseil Municipal, après comparaison du compte administratif et du compte de gestion du budget principal, approuve à l'unanimité des présents les comptes (administratifs et de gestion) de l'exercice 2020.

- **Affectation du résultat**

Au regard du compte administratif, le budget communal présente les résultats suivants :

- un excédent de fonctionnement de 240 786,73 €
- un excédent d'investissement de 53 375,82 €

Le conseil municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- Affectation complémentaire en réserve (**compte 1068**) : **100 000 €**
- Affectation en recettes de fonctionnement (**compte 002**) : **140 786,73 €**
- Affectation en recettes d'investissement (**compte 001**) : **53 375,82 €**

- **Vote des taux de la Taxe d'Habitation et des taxes foncières**

M. le maire propose une révision de la taxe sur le foncier bâti et le maintien du taux du foncier non bâti. Par 14 voix pour et une contre les taux ci-dessous sont adoptés.

	Taux année N-1 (2020)	Taux année N (2021)
Taxe d'habitation (TH)	9.90	-
Foncier Bâti (FB)	11.75 (+ 15.30 du Département)	29.30
Foncier non Bâti (FNB)	40.80	40.80

- **Vote du Budget Primitif**

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Opération	BP 2021	Libellé Opération	BP 2020
011 - Charges de gestion générale	230 900,00	70 - Produits de services...	39 400,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	278 000,00	73 - Impôts et taxes	355 133,00
014 - Atténuations de produits	4 200,00	74 - Dotation et participations	106 430,00
65 - Autres charges courantes	74 492,00	75 - Autres produits gestion courante	18 000,00
66 - Charges financières	13 000,00	77 - Mandats annulés	279,42
67 - Charges exceptionnelles	9 000,00	013 - Atténuation de charges	6 155,54
023 - Virement à la section d'investissement	28 092,69	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 500,00
022 - Dépenses imprévues	10 000,00	002 - Excédent d'exploitation reporté	140 786,73
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	21 000,00		
068 Dotations aux provisions	1 000,00		
TOTAL DEPENSE DE FONCTIONNEMENT	669 684,69 €	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	669 684,69 €

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Opération	BP 2020	Libellé Opération	BP 2020
Op 11 – Voiries Diverses	137 372,60	Op 11 – Voiries Diverses	47 500,00
Op 12 – Matériel et mobilier	21 000,00	Immobilisation corporelles	133 579,83
Op 13 – Bâtiments Communaux	31 000,00	Op 13 – Bâtiments Communaux	3 783,00
Op 37 protection incendie	18 500,00	Op 34 Route de Maclas	24 864,00
Op 31 - Cimetière	5 000,00	Opération d'ordre de transfert entre sections	21 000,00
Op 902 - Forêts	26 700,00	Op 902 - Forêts	8 220,00
Opération non individualisée	13 342,74	Opération financière	28 092,69
Emprunt en euro	62 000,00	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	53 375,82
Travaux en régie	3 500,00		
Dépôt et cautionnement reçu	500,00		
Dépôt et cautionnement versés	1 500,00		
TOTAL DEPENSE D'INVESTISSEMENT	320 415,34 €	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	320 415,34 €

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité des présents, la proposition de budget Principal Primitif 2021 ci-dessus.

3. Budget principal

- Vote Compte administratif et Compte de Gestion

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 ASSAINISSEMENT VERANNE

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		36 011,28		130 597,22		166 608,50
Opérations de l'exercice	11 607,49	46 577,65	38 567,84	33 621,88	50 175,33	80 199,53
TOTAUX	11 607,49	82 588,93	38 567,84	164 219,10	50 175,33	246 808,03
Résultats de clôture	70 981,44		125 651,26		196 632,70	
Restes à réaliser	47 824,00	0,00			47 824,00	0,00
TOTAUX CUMULES	23 157,44		125 651,26		148 808,70	
RESULTAT DEFINITIF					148 808,70	

En l'absence du Maire, le Conseil Municipal, après comparaison du compte administratif et du compte de gestion du budget assainissement, approuve à l'unanimité des présents les comptes (administratifs et de gestion) de l'exercice 2019.

- **Affectation du résultat**

Au regard du compte administratif, le budget assainissement présente les résultats suivants :

- un excédent d'exploitation de 125 651,26 €
- un excédent d'investissement de 70 981,44 €

Le conseil municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- Affectation complémentaire en réserve (**compte 1068**) : **100 000,00 €**
- Affectation en recettes de fonctionnement (**compte 002**) : **25 651,26 €**
- Affectation en recettes d'investissement (**compte 001**) : **70 981,44 €**

- **Vote du Budget Primitif**

EXPLOITATION			
DEPENSES		RECETTES	
Opération	BP 2020	Libellé Opération	BP 2020
011 - Charges de gestion générale	22 800,00	70 - Ventes de produits fabriqués, prestations de services...	52 500,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	16 100,00	002 - Excédent d'exploitation reporté	25 651,26
66 - Charges financières	5 000,00	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 604,09
67 - Charges exceptionnelles	1 500,00		
023 - Virement à la section d'investissement	18 382,20		
022 - Dépenses imprévues	0,00		
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 973,15		
TOTAL DEPENSE D'EXPLOITATION	84 755,35 €	TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION	84 755,35 €

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Opération	BP 2020	Libellé Opération	BP 2020
10004 – Travaux Divers	19 000,00	FCTVA	11 001,70
10009 – Lagune du Bourg	830 000,00	Amortissement	20 973,15
10008 – Extension réseau de Loye	54 000,00	Excédent d'investissement reporté	70 981,44
OPFI – Dotation subvention d'équipement Etat et ets nationaux	6 604,09	Emprunt en euro	271 265,60
OPFI / 1641 Emprunts en euro	10 000,00	Subvention lagunes	400 000,00
		Subvention Loye	27 000,00
		Opération financière autre réserves	100 000,00
		Virement de la section d'exploitation	18 382,20
TOTAL DEPENSE D'INVESTISSEMENT	919 604,09 €	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	919 604,09 €

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité des présents, la proposition de budget d'assainissement Primitif 2021 ci-dessus.

4. Avenant n°5 à la Convention de délégation de service public

Suite à un contrôle de la CAF, les temps méridiens ne doivent plus être déclarés à la CAF en l'état actuel car :

- Il n'y a pas de tarification modulée,
- La tarification du prix du repas ne distingue pas la part du repas et la part du périscolaire donc le périscolaire est considéré comme gratuit,
- Le repas est facturé par les communes et non par la SPL, qui elle déclare les heures. Les communes ne sont pas connues en tant que gestionnaires à la CAF.

En conséquence, la SPL ne percevra plus la prestation de service ordinaire de la CAF pour ces heures, et ce à compter du 1^{er} janvier 2020, et jusqu'à ce que les conditions soient respectées pour déclarer de nouveau ces heures (soit septembre 2021 normalement).

Il a été convenu que les communes supporteraient ce coût à compter du 1^{er} novembre 2020. Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer l'avenant à la convention.

5. Chemin rural de la Serve

L'ancien chemin rural de la Serve à ce jour désaffecté, remplacé par la route de la Serve traverse une propriété au lieu-dit le « Tout ».

Le propriétaire de la parcelle traversée souhaite acquérir ce chemin.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à prendre langue avec les propriétaires.

6. Route de la Brisée

Cette route relie le secteur de Priaux à la route départementale D34. Très étroite, elle ne permet pas le croisement de véhicule. Elle débouche sur la route D34, dans un virage sans visibilité.

M. le maire propose de mettre cette voie en sens unique dans le sens de la route D34 vers le secteur de Priaux.

Après débat, il est décidé :

- Privilégier la circulation sur la route de Priaux qui débouche sur route D34 au croisement du cimetière dernièrement sécurisé.

- D'interdire toute circulation dans le sens de Priaux vers la route D34, sauf riverains et services publics.
- Travailler en concertation avec la commission voirie pour l'amélioration de la voie de circulation de la route de Priaux (reprise des accotements, élagage).

Le Conseil Municipal approuve ces décisions.

5. Renforcement sécurité école

Un diagnostic de mise en sécurité de l'école a été établi par la directrice, la gendarmerie de Pélussin et l'élu en charge des bâtiments communaux dans le cadre du plan vigipirate.

D'ores et déjà nous devons travailler sur le renforcement de la clôture, la protection des fenêtres et l'installation d'une alarme anti-intrusion.

Des devis seront présentés au prochain conseil municipal.

Le Conseil Municipal approuve ces décisions.

6. Dotation de solidarité communautaire

Certaines communes ne souhaitant pas la suppression totale de cette dotation pour 2021.

Il est proposé de réduire de moitié la dotation de solidarité communautaire pour 2021 et de la supprimer en 2022.

Le Conseil Municipal approuve cette décision.

7. Eclairage école

Les luminaires existants arrivent en fin de vie (15 ans) et tombent en panne les uns après les autres.

Une proposition est faite par l'entreprise CBE de remplacer l'ensemble des luminaires par des pavés led plus économiques pour un montant de 1 745,00 € HT.

Le Conseil Municipal approuve cette décision.

8. Elections départementales et régionales

Les élections départementales et régionales devraient avoir lieu les 13 et 20 juin 2021.

M. le maire rappelle que la concomitance des deux scrutins dans la même salle (salle des fêtes) nécessite la présence de 4 assesseurs et un secrétaire.

M. le maire engage les élus à réserver ces deux dates pour la bonne tenue du bureau de vote.

9. Tri sélectif

L'extension des consignes de tri sur les plastiques (pots, barquettes,...) inscrite dans la loi de transition énergétique nécessitera de renforcer le dispositif de collecte des colonnes de tri.

Une étude est en cours afin de déterminer les besoins de la commune en point de collecte.

Le conseil municipal approuve ce projet.

10. Pilat propre

L'opération Pilat propre est renouvelée. Elle aura lieu le samedi 10 avril de 9h00 à 12h00.

L'information est passée sur le site et la page facebook de la Commune.

Le Conseil Municipal approuve cette décision.

La séance est levée à 23h00
Prochaine séance le mardi 27 avril 2021

Secrétaire de séance
Viviane DUMAS